

Délibération n° 6 : Compte administratif budget assainissement 2021

Date de convocation : 6 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

Nombre de membre en exercice : 23

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux,

Le 12 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : M. Thierry DELBREIL, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Sonia PARRIEL

L'assemblée réunie sous la présidence de Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2021**, du budget assainissement de la commune après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune		187 461.44		139 721.91		327 183.35
Opération de l'exercice	150 355.27	154 497.23	247 002.33	161 981.66	397 357.60	316 478.89
TOTAUX	150 355.27	341 958.67	247 002.33	301 703.57	397 357.60	643 662.24
Résultats de clôture		191 603.40		54 701.24		246 304.64
Restes à réaliser			55 184.00		55 184.00	
TOTAUX CUMULES	150 355.27	341 958.67	302 186.33	301 703.57	452 541.60	643 662.24
RESULTATS DEFINITIFS		191 603.40	482.76			191 120.64

Publié le 14/04/2022
Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

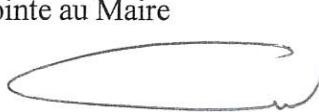
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire et délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget assainissement de la commune.



L'Adjointe au Maire



Anne ARRESTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.